

## DEMARCHES DE DEMANDE DE LA BOURS'O PERMIS

### CONDITIONS D'ACCES A LA BOURSE AU PERMIS

- Être âgé de 15 ans à 21 ans
- Être domicilié à Saint Vincent de Tyrosse
- Être primo candidat au permis de conduire

### MONTANT DES AIDES ALLOUES

- Ville de Saint Vincent de Tyrosse : 250€
- Conseil Départemental : 450€
- Région Nouvelle Aquitaine : soumises aux conditions de ressources

- 1- Etablir un planning prévisionnel avec une association tyrossaise pour effectuer 50h de bénévolat telle que :
  - Restos du Cœur,
  - Banque Alimentaire,
  - Epicerie sociale,
  - La Croix Rouge,
  - Secours Catholique,
  - Secours Populaire,
  - Association des Parents d'Elèves,
  - Associations sportives.
  - d'une bibliothèque,
  - d'une médiathèque,
  - d'un Point Information Jeunesse ou d'un Bureau Information Jeunesse,
  - du planning familial,
  - de la Protection Civile,
  - d'une Maison des Jeunes ou d'une Maison de Quartier,
  - des associations qui réalisent des animations à destination des personnes âgées via les services EHPAD et les maisons de retraites.
- 2- Fournir les pièces justificatives au service Jeunesse pour instruction du dossier :
  - un devis de l'auto-école tyrossaise relatif à l'inscription aux épreuves théorique et pratique du permis de conduire,
  - une attestation d'engagement de 40h du Conseil Départemental (fiche 1)
  - un planning prévisionnel de 50h de la structure d'accueil Tyrossaise remplie et signée par le responsable,
  - une copie de la CNI
  - un RIB au nom du demandeur
  - un justificatif de domicile de moins de 3 mois

- 3- Prendre rendez-vous avec le service Jeunesse afin de faire la demande « Aide pour le permis de conduire au titre d'un parcours d'engagement » imprimé page 4 du dispositif Pack XL et signer la Charte entre la ville et le bénéficiaire de la Bours'O permis.

#### **APRES VALIDATION DU DOSSIER PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (DELAI D'UN MOIS ENVIRON)**

Remplir la Convention « Aide au Permis au Titre d'un parcours d'engagement » complétée et signée par le bénéficiaire et l'association d'accueil (fiche 2) et la ramener au service Jeunesse afin de l'envoyer par mail au Conseil Départemental.

Début de la Mission de bénévolat et de l'inscription à une des 3 auto-écoles de la ville.

#### **APRES LE PASSAGE DE L'EPREUVE PRATIQUE ET A L'ISSUE DE LA MISSION DE BENEVOLAT**

- 4- Fournir les pièces justificatives de clôture de dossier au service Jeunesse :
  - l'attestation de fin de mission (fiche 3)
  - Facture acquittée de l'auto-école
  - Attestation de passage de l'examen pratique
  - Planning réalisé de 50h. datée et signée par le représentant de la structure d'accueil de la ville

Il n'y a pas de limite de temps pour clôturer le dossier.

Le changement d'auto-école dans la ville est autorisé sous conditions valable (déménagement, mauvaise entente avec le moniteur...)

#### **CONDITIONS DE VERSEMENT DES AIDES :**

- Après validation de la demande : le Conseil Départemental verse 70% de l'aide au jeune.
- Le dossier clôturé : le Conseil Départemental verse les 30% supplémentaire de l'aide et la commune verse 250€ au jeune directement.

Dans le cas où le jeune ne souhaite pas effectuer ses heures de bénévolat dans une association de la Ville et/ou s'inscrire dans une auto-école tyrossaise, il ne bénéficiera pas de son accompagnement et de la Bours'O permis.